



La régionalisation de la Sécurité Sociale

Depuis une vingtaine d'années, après chaque élection, la Flandre se réveille un peu plus sous l'influence de l'extrême droite. Les partis démocratiques flamands n'arrivent pas à contrer ni même à freiner cette propagation. Il faut bien avouer qu'ils mettent un soin tout particulier à ne pas trop agresser leur homologue nationaliste de peur d'en faire un martyr. Cette attitude passiste permet au Vlaams Block de jouir d'une totale liberté dans l'élaboration de revendications dégradantes à l'égard des autres – immigrés, wallons, femmes, syndicalistes... – et d'en faire le seul parti flamand qui semble proposer une alternative politique. Dès lors, après chaque nouvelle élection et chaque nouvelle victoire du Vlaams Block, il s'ensuit une escalade bien malheureuse au nationalisme et au confédéralisme. *Puisque les Flamands votent de plus en plus Vlaams Block, c'est qu'ils attendent la réalisation de son programme ou du moins d'une partie de celui-ci*, se disent, un peu simplement, les autres partis démocratiques flamands. En outre, il est aussi commode de reporter les craintes des électeurs, le non-respect des promesses électorales... sur un soi-disant immobilisme wallon. Il faut bien se trouver un ennemi pour se légitimer aux yeux de sa population.

Pratiquement toutes les matières encore fédérales sont attaquées à tour de rôle. Cependant il en est une qui revêt un caractère primordial pour nos travailleurs. Il s'agit de la sécurité sociale.

Nous allons donc tenter de mettre les chiffres à plat afin de dégager les gains ou les pertes que subissent les différentes régions.

Population

Population belge				
	BXL	VL	WAL	TOT
1999	954 460	5 926 838	3 332 454	10 213 752
2000	959 318	5 940 251	3 339 516	10 239 085
2001	964 405	5 952 552	3 346 457	10 263 414
2002	978 384	5 972 781	3 358 560	10 309 725
1999	9,3%	58,0%	32,6%	100,0%
2000	9,4%	58,0%	32,6%	100,0%
2001	9,4%	58,0%	32,6%	100,0%
2002	9,5%	57,9%	32,6%	100,0%

La Belgique compte 10,3 millions d'habitants dont 9,5% en Région bruxelloise, 57,9% en Région flamande et 32,6% en Région wallonne.

La répartition régionale de la population en âge de travailler reflète à peu de choses près celle de la population totale. Par contre, il n'en va plus tout à fait de même lorsque l'on parle de la

population active. La Flandre détient une part plus importante (2 points de plus) de population active que de population totale, à l'inverse de la Wallonie.

Taux d'activité & taux d'emploi en 2003				
	BXL	VL	WAL	TOT
Population totale entre 15 et 64 ans	654 374	3 952 371	2 184 009	6 790 754
Population active	413 187	2 638 366	1 358 530	4 410 084
Population ayant un emploi	348 085	2 487 755	1 210 798	4 046 637
Taux d'activité	63,1%	66,8%	62,2%	64,9%
Taux d'emploi	53,2%	62,9%	55,4%	59,6%
Population totale entre 15 et 64 ans	9,6%	58,2%	32,2%	100,0%
Population active	9,4%	59,8%	30,8%	100,0%
Population ayant un emploi	8,6%	61,5%	29,9%	100,0%

Prenons cependant garde au concept de population active. Celui-ci regroupe la population active ayant un emploi ainsi que la population active sans emploi. Or, ce dernier chiffre est mesuré par le nombre de chômeur au sens du BIT et cette mesure ne tient absolument pas compte ni des prépensionnés, ni des chômeurs âgés ; phénomène particulièrement aigu en Flandre. Ainsi, la part de population active flamande devrait être encore plus importante que dans le tableau précédent.

Toutefois, le concept qui nous importe le plus est celui de la population ayant un emploi puisqu'il s'agit de la population qui cotise à la caisse de sécurité sociale. Force est de constater qu'il existe un fort décalage entre les Régions. La Région bruxelloise, avec un taux d'emploi de 53,2% détient 8,6% des emplois du pays soit 0,9 point de moins que sa part dans la population belge. La Région flamande, avec un taux d'emploi de 52,9% détient 61,5% des emplois du pays soit 3,6 points de plus que sa part dans la population belge. La Région wallonne, avec un taux d'emploi de 55,4% détient 29,9% des emplois du pays soit 2,7 points de moins que sa part dans la population belge.

Cotisations au système de sécurité sociale des travailleurs

Répartition des cotisations ONSS par domicile des travailleurs (2002) x1000€			
	à charges des travailleurs	à charges des employeurs	Total
BXL	898 634	2 339 753	3 238 387
VL	6 481 778	18 206 535	24 688 313
WAL	2 585 870	7 035 133	9 621 003
indéter.	158 161	509 698	667 859
TOT	10 124 443	28 091 119	38 215 562
BXL	8,9%	8,3%	8,5%
VL	64,0%	64,8%	64,6%
WAL	25,5%	25,0%	25,2%
indéter.	1,6%	1,8%	1,7%
TOT	100,0%	100,0%	100,0%

L'ensemble des cotisations versées à l'ONSS représente quelques 38 milliards d'euros en 2002. Les travailleurs flamands assurent à eux seuls 64,6% de ce financement. Cela doit être mis en parallèle avec le fait que 61,6% des travailleurs sont flamands. Les travailleurs wallons assurent quant à eux 25,2% du financement des cotisations sociales alors que 22,9% des travailleurs sont wallons. Les travailleurs bruxellois assurent quant à eux 8,5% du financement des cotisations sociales malgré le

fait que 15,5% des travailleurs sont bruxellois.

Lorsque l'on compare ces chiffres à la population totale, il apparaît clairement que les Flamands contribuent plus que proportionnellement à l'ONSS.

Cependant, force est de constater que la Wallonie ne détient que 26% des travailleurs.

Si l'on devait appliquer la grille de répartition de la population aux cotisations sociales la Wallonie devrait fournir un effort de 2,8 milliards par an.

Répartition des travailleurs en 2002			
	Travailleurs manuels	secteur privé Travailleurs intellectuels	Total des travailleurs
Région de Bruxelles-Capitale	8,73%	22,38%	17,25%
Région Flamande	65,55%	51,72%	56,91%
Région Wallonne	25,72%	25,90%	25,84%
Royaume	100,00%	100,00%	100,00%

Allocations familiales

Répartition régionale des dépenses et des bénéficiaires				
	Familles allocataires (31/12/2002)	Enfants bénéficiaires (31/12/2002)	Dépenses (12/2002)	
Région flamande	564 747	993 614	139 064 012,25 €	
Région wallonne	341 578	600 141	88 710 624,96 €	
Région bruxelloise	92 643	176 393	27 195 932,93 €	
à l'étranger	10 643	20 492	2 876 974,81 €	
Total	1 009 611	1 790 640	257 847 544,95 €	
<i>en %</i>			Dépenses <> Bénéficiaires	
Région flamande	55,94%	55,49%	53,93%	-1,56%
Région wallonne	33,83%	33,52%	34,40%	0,89%
Région bruxelloise	9,18%	9,85%	10,55%	0,70%
à l'étranger	1,05%	1,14%	1,12%	-0,03%

Si comme dans le tableau ci-dessus, on met en regard les dépenses d'allocations familiales du mois de décembre 2002 avec le nombre d'enfants bénéficiaires au 31/12/2002, on constate que la Flandre reçoit proportionnellement moins pour ses enfants que la Wallonie et la Région bruxelloise.

En répartissant le montant des dépenses selon la proportion régionale des enfants bénéficiaires, les ménages wallons perdraient 2,3 millions d'euros d'allocations familiales par mois. La région bruxelloise en perdrait 1,8 millions, le tout au profit de la Flandre.

Région flamande	143 077 855,14 €
Région wallonne	86 418 757,25 €
Région bruxelloise	25 400 137,38 €
à l'étranger	2 950 795,19 €

Bien entendu, ce raisonnement n'est que purement macroéconomique. Il ne tient pas compte des différentes catégories d'allocations ni des taux de base sur lesquelles ces allocations se basent.

En répartissant le montant des dépenses selon la proportion régionale de la population, les ménages wallons perdraient 4,7 millions d'euros d'allocations familiales par mois. La région bruxelloise en perdrait 2,7 millions. La Flandre gagnerait quant à elle 10,2 millions. Bien entendu, ce raisonnement n'est que purement macroéconomique. Il ne tient pas compte des différentes catégories d'allocations ni des taux de base sur lesquelles ces allocations se basent.

Région flamande	149 380 019,10 €
Région wallonne	83 998 016,49 €
Région bruxelloise	24 469 509,36 €

Quoi qu'il en soit, grâce à ces tableaux, on comprend pourquoi la Flandre est intéressée par la régionalisation des allocations familiales. Elle pourrait « récupérer » d'une cinquantaine de millions d'euros par an à plus de 120 millions d'euros par an.

Allocations versées par l'ONEM

Répartition des bénéficiaires ONEM en mai 2004			
	VL	WAL	BXL
Groupe I Les chômeurs indemnisés	47,3%	40,3%	12,4%
Les demandeurs d'emploi inoccupés qui ont droit à des allocations payées par l'Onem	39,4%	45,6%	15,0%
Les non-demandeurs d'emploi inoccupés qui ont droit à des allocations payées par l'Onem	62,2%	30,3%	7,6%
Groupe II Les travailleurs soutenus par l'Onem	58,6%	35,1%	6,2%
Chômeurs temporaires	65,2%	30,6%	4,2%
Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et allocation de garantie de revenus	54,5%	35,2%	10,3%
Dispensés de l'inscription de demandeur d'emploi	52,0%	40,9%	7,1%
Mesures d'activation	51,5%	41,6%	6,9%
Accueillants d'enfants	67,0%	32,4%	0,6%
Groupe III Les travailleurs qui aménagent leur temps avec le soutien de l'Onem	70,6%	24,9%	4,6%
Prépension à mi-temps	67,0%	28,9%	4,1%
Interruption de carrière	69,5%	26,4%	4,0%
Crédit-temps	72,1%	22,6%	5,3%
TOTAL	53,3%	36,8%	9,9%

Comme nous pouvons le constater sur le tableau précédent, la Wallonie compte 36,8% des bénéficiaires d'allocations de l'Onem alors que sa population ne représente que 32,6% de la population belge. Ce déséquilibre provient du groupe 1 et plus particulièrement encore des demandeurs d'emploi inoccupés qui ont droit à des allocations payées par l'Onem (allocations de chômage complète et d'attente). Dans les autres groupes, c'est souvent la Flandre qui tire, plus que proportionnellement à sa population, parti des allocations de l'Onem. Cependant le nombre de bénéficiaires de ses diverses mesures reste bien moins important que ceux du groupe 1.

Dépenses de prestation de l'ONEM					
	2000	2001	2002	2003	2004
Chômage	4 504 999	4 773 096	5 488 783	5 947 448	6 140 729
Chômage complet	4 042 945	4 234 681	4 877 346	5 231 828	5 322 682
Chômage temporaire	282 787	338 730	388 694	448 574	472 854
Gardiennes enfants				2 925	11 136
Pécule de vacances-jeunes		6 063	10 090	9 977	10 537
Activation du chômage	179 267	193 622	212 653	254 144	323 520
Prépensions	1 162 762	1 153 063	1 143 975	1 188 456	1 196 535
Interruption de carrière & crédit-temps	235 705	273 616	352 406	437 372	400 173
Total	5 903 466	6 199 775	6 985 164	7 573 276	7 737 437

En outre, force est de constater que le poste « chômage complet », c'est-à-dire le groupe où les wallons sont les plus présents est celui qui accapare entre 68% et 69% des dépenses de prestation de l'Onem.

Pensions

Pensions 2002

	Régime salariés		Régime indépendants		Total	
	Bénéficiaires	Dépense mensuelle	Bénéficiaires	Dépense mensuelle	Bénéficiaires	Dépense mensuelle
Flandre	833 675	568 163 601	304 262	96 413 571	920 983	664 577 172
Wallonie	462 531	317 511 090	144 821	44 297 045	499 388	361 808 136
Bruxelles	134 039	88 876 343	35 834	8 662 021	139 101	97 538 364
Total	1 430 245	974 551 034	484 917	149 372 637	1 559 472	1123 923 671
Flandre	58,3%	58,3%	62,7%	64,5%	59,1%	59,1%
Wallonie	32,3%	32,6%	29,9%	29,7%	32,0%	32,2%
Bruxelles	9,4%	9,1%	7,4%	5,8%	8,9%	8,7%

Pensions 2003

	Régime salariés		Régime indépendants		Total	
	Bénéficiaires	Dépense mensuelle	Bénéficiaires	Dépense mensuelle	Bénéficiaires	Dépense mensuelle
Flandre	840 525	596 660 545	302 015	98 120 567	926 467	694 781 112
Wallonie	461 120	328 469 750	143 675	44 934 554	497 391	373 404 304
Bruxelles	131 865	90 840 491	34 870	8 677 591	136 808	99 518 082
Total	1 433 510	1015 970 786	480 560	151 732 712	1 560 666	1167 703 498
Flandre	58,6%	58,7%	62,8%	64,7%	59,4%	59,5%
Wallonie	32,2%	32,3%	29,9%	29,6%	31,9%	32,0%
Bruxelles	9,2%	8,9%	7,3%	5,7%	8,8%	8,5%

Au niveau des pensions, c'est la Wallonie et la Région bruxelloise qui sont créditeurs nets. La proportion des dépenses de pensions vers la Wallonie est légèrement inférieure à la proportion de la population.

	corrigé par la répartition de la population	différence annuelle
Flandre	676 491 106	219 480 071
Wallonie	380 398 339	-83 928 417
Bruxelles	110 814 054	-135 551 654

En répartissant le montant des dépenses selon la proportion régionale de la population, les ménages wallons gagneraient 84 millions d'euros d'allocations de pension par an. La région bruxelloise en gagnerait 135 millions. La Flandre perdrait quant à elle 219 millions.

Soins de santé

Depuis quelques années, le budget des soins de santé est en constante augmentation. Nous n'avons cependant pas les derniers chiffres en présence. Nous sommes limités à l'année 2002.

Bien souvent, le débat communautaire s'est cristallisé sur la surconsommation wallonne en matière de soins de santé. Pourtant, même sur une période moyennement longue, force est de constater que la répartition régionale des dépenses de soins de santé en fonction du domicile des patients est quasi identique à la répartition régionale de la population. Il n'y a donc pas de quoi fouetter un chat.

Total des dépenses de l'INAMI				
x 1000 €	1999	2000	2001	2002
Flandre	5 922 399	6 350 834	6 744 811	6 403 393
Wallonie	3 429 210	3 623 559	3 992 796	3 701 055
Bruxelles	1 050 424	1 083 245	1 176 601	1 080 908
Total	10 402 033	11 057 638	11 914 208	11 185 356
non-réparti	1 600 327	1 745 196	1 833 595	2 948 490
Total final	12 002 360	12 802 834	13 747 803	14 133 846
<i>en %</i>				
Flandre	56,9%	57,4%	56,6%	57,2%
Wallonie	33,0%	32,8%	33,5%	33,1%
Bruxelles	10,1%	9,8%	9,9%	9,7%

Si malgré tout, on devait appliquer la grille de répartition de la population aux dépenses de soins de santé, la Flandre récupérerait entre 50 et 150 millions d'euros par an et la Wallonie en perdrait entre 20 et 100 millions par an.

Conclusion

		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Total
Population	2002	9,5%	57,9%	32,6%	100,0%
Dépenses de soins de santé	2002	9,7%	57,2%	33,1%	100,0%
Bénéficiaires de pensions de retraite	2003	8,8%	59,4%	31,9%	100,0%
Dépenses de pensions de retraite	2003	8,5%	59,5%	32,0%	100,0%
Bénéficiaires ONEM	mai-04	9,9%	53,3%	36,8%	100,0%
Enfants bénéficiaires d'allocations familiales	2002	9,8%	55,4%	33,5%	98,9%
Dépenses d'allocations familiales	déc-02	10,5%	53,9%	34,4%	98,9%

Il n'y a pas de dérapage wallon comme certains propagandistes du Nord le prétendent. Les 4 types d'allocations que nous présentons sont répartis de manière relativement équitable entre les Régions. Seules les dépenses de l'Onem restent principalement orientées vers la Wallonie.

Si les dépenses de sécurité sociale wallones ne dérapent pas, l'équilibre n'est pourtant pas respecté. Les recettes proviennent largement de Flandre.